



ARTICLE 35

Différents cas concernant le dépassement de temps (au cours d'une même partie)

Partie en triplète avec une équipe composée des joueurs A, B et C

Cas n° 1

Personne n'a de carton jaune, il y a dépassement du temps du joueur A : il y a un carton jaune collectif (1 pour le joueur A, 1 pour le joueur B et 1 pour le joueur C).

Cas n° 2

Après un carton jaune collectif, annulation de la prochaine boule jouée ou à jouer pour le joueur qui commet une faute (quel que soit la faute) matérialisée par un carton orange.

Cas n° 3

Après un carton jaune collectif, le joueur B dépasse le temps : donc deuxième faute collective.

Dans ce cas précis, le joueur fautif (B) a une boule annulée et reçoit un carton orange. Mais ses partenaires ne reçoivent pas de carton orange et ils n'ont pas de boules annulées car il n'existe pas de carton orange collectif.

Cas n° 4

Le joueur C uniquement avait reçu un carton jaune pour une faute autre que le dépassement du temps (ex : mord le cercle, balayage etc...) et le joueur B dépasse le temps : A et B reçoivent un carton jaune et C a une boule annulée, mais il ne reçoit pas de carton orange (ce n'est pas lui qui a fait cette nouvelle faute). Le carton orange ne peut être mis qu'à l'auteur direct de la faute.

Cas n° 5

Le joueur A et le joueur B avaient reçu, chacun, un carton jaune individuel pour une faute autre que le dépassement de temps et il y a dépassement du temps du joueur C : les joueurs A et B ont, chacun, une boule annulée, mais ils ne reçoivent pas de carton orange. Le carton orange ne peut être mis qu'à l'auteur direct de la faute. C reçoit un carton jaune.

Cas n° 6

Les joueurs A, B et C avaient reçu, chacun, un carton jaune pour faute individuelle et il y a dépassement du temps : il y a 3 boules annulées (une par joueur) et le joueur ayant dépassé le temps reçoit un carton orange.

Résumé :

- ***toujours s'assurer du joueur qui a commis la faute,***
- ***bien savoir quels sont les joueurs de l'équipe déjà sanctionnés au cours de la partie,***
- ***faire la distinction entre faute collective (dépassement de temps) et la faute individuelle,***
- ***se rappeler qu'il n'y a pas de carton orange collectif.***

Annexe approuvée par la CNA les 28 et 29 janvier 2017